

**Développement des  
territoires**

**Dossier suivi par**  
Service Foncier  
☎ 04 77 92 12 12

**Siège Social**  
43 avenue Albert Raimond  
BP 40050  
42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX  
Fax : 04 77 92 12 78  
Email : cda42@loire.chambagri.fr  
Site Web :  
www.loire.chambre-agriculture.fr

**Antenne FEURS**  
3 Rue du Collisée  
42110 FEURS  
Fax : 04 77 26 63 60

**Antenne PERREUX**  
714 C, Rue du Commerce  
42120 PERREUX  
Fax : 04 77 71 91 67

**N° de téléphone unique :**  
**04 77 92 12 12**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 184 210 011 00021  
NAF 9411Z  
N° TVA intracommunautaire :  
FR 93 1842 10011  
N° d'existence organisme de  
formation 8242P001342



**Mairie**

A l'attention de Mme Jacquet  
Service Urbanisme  
519 rue Jules-Ferry  
**42120 COMMELLE-VERNAY**

A Saint-Priest-en-Jarez,  
Le 1 juin 2023

Objet : Modification n°1 du PLU de la commune de Commelle  
Vernay

Madame,

Je fais suite à la réception du dossier de modification n°1 du  
PLU de Commelle-Vernay.

La Chambre d'Agriculture souhaite profiter de cette  
modification pour proposer les adaptations suivantes au  
règlement de la zone agricole page 86 – 2ème paragraphe- 3  
premiers alinéas :

- Les constructions à usage d'habitation liées et  
nécessaires à une exploitation agricole (dans le respect  
des critères de la Charte du Foncier Agricole dans la  
Loire),
- Les constructions et installations nécessaires à la  
transformation, au conditionnement et à la  
commercialisation des produits agricoles, lorsque ces  
activités constituent le prolongement de l'acte de  
production des exploitations agricoles,
- Les activités de tourisme à la ferme complémentaires et  
accessoires à une exploitation agricole par

**Toute la correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à :**  
**M. le Président de la Chambre d'Agriculture**  
**43 avenue Albert Raimond – BP40050 – 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX**



aménagement de bâtiments existants (dont le clos et le couvert sont assurés) et disposant d'un caractère architectural et patrimonial de qualité.

Pour les toitures des bâtiments agricoles il faut autoriser les panneaux solaires et ne pas imposer des tuiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Président,**

**Raymond VIAL**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Raymond VIAL', written over the printed name.